

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 16 décembre 2024
N° CP-2024-10-4-1
N° applicatif 10848

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction action sociale de proximité

RENFORCEMENT DES ARTICULATIONS PARTENARIALES AVEC LA CPAM67

Résumé : Les personnes accompagnées au sein des Espaces Solidarités Alsace sont en difficulté dans leur parcours d'accès aux droits, et les travailleurs sociaux démunis face à des difficultés d'articulation entre les principaux partenaires sociaux (CAF, Carsat, CPAM ..). Dans une logique de simplification des parcours des personnes et de l'intervention des travailleurs médico-sociaux, les services de la DASP développent un partenariat avec ces partenaires afin notamment de déployer des outils pour renforcer leur coordination et faciliter l'accompagnement.

Le présent rapport porte sur le déploiement d'un outil spécifique avec la CPAM du Bas-Rhin, véritable appui pour nos professionnels et qui permettra d'orienter rapidement les personnes.

Face aux différents constats, les travailleurs sociaux ont fait l'état de nombreuses difficultés en territoire dans leurs relations avec les autres partenaires sociaux, liées souvent à la fermeture des lieux d'accueil au public, et exacerbées par un contexte fort de dématérialisation des demandes et des échanges.

Depuis 2022, la Collectivité européenne d'Alsace, et plus particulièrement la Direction de l'Action Sociale de Proximité, a institué des rencontres régulières avec l'ensemble de ses partenaires - Caisse d'Allocations Familiales, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Mutuelle Sociale Agricole - pour travailler en co-construction sur des solutions durables afin de redynamiser les modalités de coopération. Plusieurs modalités de communication et/ou outils ont été expérimentés courant 2023 et 2024, dans l'objectif de fluidifier le parcours d'accès aux droits des personnes accompagnées, dont l'outil « Espace Partenaire », développé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, qui fait l'objet du présent rapport.

Après une expérimentation de l'outil sur plusieurs territoires depuis le 1^{er} avril 2023 (Territoire de Colmar, Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale Sud et Ouest), et un bilan commun très positif, il est proposé de déployer l'utilisation du portail sur l'ensemble des Espaces Solidarités Alsace.

Permettant des échanges personnalisés, simplifiés et sécurisés entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Caisse d'Assurance Maladie, ce nouvel outil permet de débloquent des situations d'urgences et de ruptures de droits pour des familles en difficultés sociales

et financières sur le territoire, via plusieurs fonctionnalités adaptées aux besoins des professionnels de la CeA:

- Contacter l'organisme d'Assurance Maladie,
- Signaler une situation de difficulté d'accès aux droits et aux soins concernant un assuré,
- Demander un rendez-vous pour un assuré,
- Soumettre une demande d'étude de dossier pour un assuré,
- Consulter l'historique des demandes et leur statut.

Ainsi, l'outil renforce le champ d'action des travailleurs sociaux et leur permet notamment d'intervenir sur des situations d'urgence et de ruptures de droits, dans des délais beaucoup plus restreints qu'auparavant. Sollicité par les équipes en territoire, l'Espace Partenaire est un véritable facilitateur dans le parcours d'accès aux droits des personnes accompagnées et apporte une réelle plus-value dans le travail des équipes en territoire au quotidien.

En plus du déploiement de cet outil, la Direction de l'Action Sociale de Proximité poursuit sa dynamique partenariale, par la mise en place de différentes actions ayant pour objectif :

- De développer une relation privilégiée avec les partenaires sociaux afin de garantir l'accès aux droits, l'accès aux soins et la préservation de la santé des populations fragiles ;
- D'améliorer la connaissance des offres de services de chaque partenaire ;
- De renforcer l'information des personnes accompagnées sur leurs droits.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au déploiement de l'utilisation de l'Espace Partenaire de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin avec la Collectivité européenne d'Alsace, ayant pour objectif de faciliter les échanges concernant l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité et accompagnées ;
- d'approuver la convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.